

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés
Groupe Front de Gauche
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste
Groupe Socialiste et Républicain

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-094

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES FRANCILIENS : RENOUELEMENT
DUPARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT EN 2017

L'article 4 est supprimé.

Exposé des motifs :

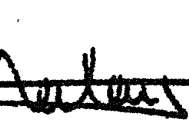


Alors que l'ensemble des pays et des régions engagées dans la réalisation des objectifs de la COP21 se mobilisent, la Région Ile-de-France ne peut sèchement annuler un dispositif qui répond à ses enjeux.

Le nombre important de demandes d'audits démontre le réel besoin de réduire les factures énergétiques pour les habitant-es et la sensibilisation des acteurs-trices sur les enjeux du dérèglement climatique.

Les audits énergétiques sont une condition préalable pour l'engagement de travaux. En supprimant les aides pour leur réalisation, l'exécutif régional prend le risque de réduire à néant la dynamique des projets de rénovations.

Plutôt que de supprimer ces aides au motif qu'elles sont peu suivies de réalisations effectives de travaux, la région pourrait s'interroger sur les moyens d'accompagner au mieux ces réalisations. Gageons que ce sera le cas dans « la nouvelle politique de l'énergie » qui est évoquée dans l'exposé des motifs de ce rapport.

Cet amendement propose de ne pas suspendre les aides à la réalisation de diagnostics dans les copropriétés tant qu'une nouvelle politique publique, voulue par l'exécutif n'est pas présentée.


Mohamir Satouri
Céline Malaisé
Eddie Aït
Carlos Da Silva